




DES **L'IMPLICATION**
ÉDUCATEURS
ET AUTRES
INTERVENANTS
EN **LANGAGE**

DANS LES ACTIVITÉS
D'INTERVENTION
LANGAGIÈRE
CHEZ LES ENFANTS



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec



QUI SONT LES ÉDUCATEURS ET AUTRES INTERVENANTS EN LANGAGE ?

Contrairement aux autres provinces canadiennes et aux États-Unis, il n'existe pas d'aide-orthophoniste ou de technicien en orthophonie au Québec.

Ainsi, on considère comme « éducateurs ou intervenants en langage » les personnes qui travaillent auprès d'enfants ayant des besoins sur le plan de la communication ou du langage.

Par exemple :

- › Les éducateurs spécialisés ;
- › Les éducateurs à la petite enfance ;
- › Les agents de stimulation du langage.

Bien que leurs services soient complémentaires, l'éducateur ou l'intervenant ne remplace, en aucun cas, l'orthophoniste puisque plusieurs interventions demandent des connaissances spécifiques à la formation universitaire en orthophonie.

* Pour faciliter la lecture, le terme générique «éducateur» sera utilisé, dans les lignes qui suivent, pour référer à l'ensemble des intervenants en langage.

QUELS TYPES D'INTERVENTIONS PEUVENT ÊTRE FAITS PAR DES ÉDUCATEURS ?

En fonction des besoins spécifiques de l'enfant et en accord avec l'orthophoniste, l'éducateur peut proposer plusieurs activités. Celles-ci varient selon les connaissances et les compétences de chaque intervenant.

Nous pouvons les regrouper
en trois grands types d'activités :





ACTIVITÉS DE PROMOTION ET DE PRÉVENTION PRIMAIRE

Souvent offertes dans les organismes communautaires, les centres de la petite enfance (CPE), les services de garde et les bibliothèques, ces activités misent sur des stratégies simples visant à **sensibiliser** les parents aux difficultés sur le plan du langage et de la communication.

Ces activités permettent de **détecter les enfants qui sont à risque** de présenter des difficultés sur le plan de la communication ou du langage et de proposer à leurs proches des interventions ou ressources spécifiques.

Voici quelques exemples d'activités :

- L'heure du conte, jeux et comptines, ateliers de bricolage, etc. ;
- Dépliants ou capsules en ligne portant sur le développement du langage ou de la communication ;
- Rencontres de sensibilisation ou d'information auprès des parents, notamment sur les associations, ressources diverses et groupes de soutien ;
- Activités de repérage ou dépistage des enfants ayant des difficultés de langage et de communication.

2

ACTIVITÉS DE STIMULATION GLOBALE

Lorsque l'on note certaines difficultés chez l'enfant, mais que l'orthophoniste ne l'a pas encore évalué, l'éducateur peut proposer des activités de stimulation générale à réaliser individuellement ou en petit groupe.

Par exemple :

- Activités pour stimuler le développement des précurseurs à la communication comme l'attention conjointe, l'imitation, le tour de parole, le jeu, etc. ;
- Activités de stimulation générale pour favoriser le développement du vocabulaire ;
- Ateliers sur le développement du langage, l'éveil à la lecture et à l'écriture ;
- Démonstration d'interactions verbales telles que l'incitation ou la reformulation.

Les activités de promotion et de prévention primaires ainsi que les activités de stimulation globale peuvent être réalisées par l'éducateur ou l'orthophoniste, sans qu'un plan d'intervention orthophonique personnalisé soit fait au nom de l'enfant.



QU'EST-CE QU'UN PLAN D'INTERVENTION ORTHOPHONIQUE ?

À la suite de son évaluation, l'orthophoniste détermine un plan d'intervention personnalisé à mettre en place pour améliorer la communication de l'enfant. Ce plan précise les actions et les activités qui peuvent être réalisées par l'orthophoniste, l'éducateur ou les parents.

La durée et la validité du plan déterminé par l'orthophoniste varient selon l'évolution de l'enfant, mais devrait dans tous les cas, être **révisé après un an**. Comme **l'orthophoniste est le seul professionnel qui peut évaluer un enfant sur le plan de la parole, du langage ou de la communication**, il est aussi le seul à pouvoir modifier le plan d'intervention.

3

ACTIVITÉS D'INTERVENTION CIBLÉE PAR L'ORTHOPHONISTE

Pour proposer des activités d'intervention spécifiques et adaptées aux besoins de chaque enfant, un plan d'intervention orthophonique doit d'abord être déterminé. Ainsi, il revient à l'orthophoniste de déterminer quels objectifs d'intervention peuvent être confiés à l'éducateur.

Des exemples d'activités :

- Activités de stimulation globale ciblant spécifiquement des concepts ou éléments du langage identifiés dans le plan d'intervention par l'orthophoniste (vocabulaire, compréhension, discours, etc.);
- Activités visant à développer les structures de phrases, selon le niveau ou l'âge de l'enfant ;
- Activités visant à améliorer la prononciation de certains sons selon les difficultés de l'enfant et les cibles d'intervention.

QUEL EST LE RÔLE DE L'ORTHOPHONISTE ENVERS L'ÉDUCATEUR ?

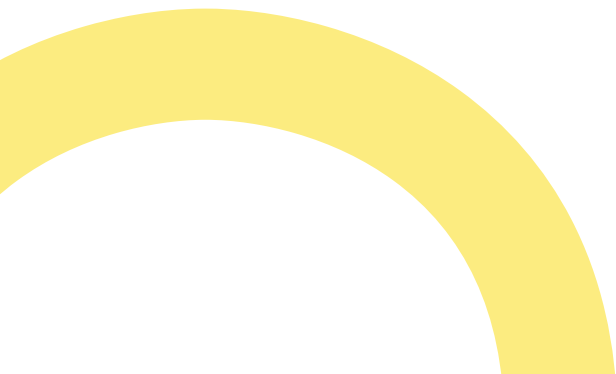
La relation de travail entre l'orthophoniste et l'éducateur est basée sur les principes **de collaboration et d'encadrement**.

Agissant comme personne-ressource, l'orthophoniste doit, entre autres :

- Déterminer les objectifs d'intervention qu'il confie à l'éducateur;
- Informer l'éducateur de tout changement dans le plan d'intervention de chaque enfant;
- Offrir l'encadrement requis à l'éducateur afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des activités;
- Contribuer et proposer des activités de stimulation ou d'intervention;
- Offrir du soutien et de la formation à l'éducateur;
- Répondre aux questions des éducateurs et des parents concernant l'évaluation, le pronostic, le choix, le déroulement, l'atteinte ou la modification des objectifs d'intervention.

**EST-CE QUE TOUS
LES ENFANTS AYANT
DES DIFFICULTÉS
SUR LE PLAN DU LANGAGE
ET DE LA COMMUNICATION
DOIVENT VOIR
UN ÉDUCATEUR ?**

Non, cela ne convient pas aux besoins de tous les enfants. Cependant, lorsque jugé pertinent, une partie ou la totalité des objectifs du plan d'intervention orthophonique peuvent être confiés à l'éducateur. Ce dernier offrira des services qui s'ajouteront à ceux offerts par l'orthophoniste.





MON ENFANT EST SUIVI PAR UN ÉDUCATEUR. À QUEL MOMENT DOIT-IL REVOIR L'ORTHOPHONISTE ?

Cela dépend des situations, mais l'orthophoniste doit être consulté notamment lorsque :

- › Vous avez des questions ou inquiétudes sur le développement des habiletés langagières ou communicationnelles de votre enfant ;
- › Votre enfant ne progresse pas ;
- › Votre enfant ne collabore pas ;
- › De nouveaux objectifs doivent être ajoutés au plan d'intervention orthophonique ;
- › Vous souhaitez arrêter le suivi avec l'éducateur.



EST-IL POSSIBLE QUE MON ENFANT VOIE SEULEMENT UN ÉDUCATEUR ?

Oui, dans certains cas, les activités de stimulation développées par les éducateurs sont suffisantes pour répondre aux besoins de l'enfant. Toutefois, l'encadrement de l'orthophoniste est toujours souhaitable, voire requis, pour s'assurer que les services offerts correspondent aux besoins de l'enfant ou aux bonnes façons de réaliser les activités.

POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez nos Lignes directrices sur l'encadrement des éducateurs et autres intervenants en langage auprès des enfants. Ce document est disponible dans la section des lignes directrices de notre site Web.

LES COMPAGNIES D'ASSURANCES PROPOSENT-ELLES DES REMBOURSEMENTS POUR LES SERVICES DES ÉDUCATEURS OFFERTS EN CABINET PRIVÉ ?

Cela dépend. Il appartient à chaque compagnie d'assurances d'établir la liste des services pour lesquels elle offre un remboursement, qu'il soit partiel ou en totalité.

Il est possible de recevoir un reçu pour des services donnés par un éducateur. Toutefois, la description du service offert doit être conforme aux services obtenus et ainsi mentionner que ceux-ci ont été dispensés par un éducateur.

Afin d'éviter toute confusion, nous vous invitons à vérifier au préalable auprès de votre compagnie d'assurances pour obtenir plus d'informations.





Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

NOUS JOINDRE

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 1E4

514 282-9123
Sans frais : 1 888 232-9123
info@OOAQ.qc.ca
OOAQ.qc.ca

Septembre 2020